CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2023

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, David Lamoureux, Xavier Devaux, Françoise Demonja, Isabelle Evrard, Arnela Salkanovic-Tessier, Rémi Durin, Isabelle Martini, Géraldine Wetzstein.

Membres excusés : Monsieur Dominique Guinot a donné procuration à Madame Isabelle Martini. Madame Aurélia Fluteau à Madame Géraldine Wetzstein, Monsieur Nicolas Deuquet à Madame Françoise Demonja. Monsieur Sylvain Mauchaussat à Monsieur Didier Lamoureux.

Membres absents :

Secrétariat de séance : Monsieur Rémi Durin

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2023 :
Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 juin 2023.

Informations du maire dans le cadre de ses délégations : Pas d'information.

ORDRE DU JOUR :

1) Intervention de Monsieur Richaud-Eyraud, conseiller aux décideurs locaux sur les territoires Bénévent-Grand-Bourg et Pays Dunois.
Monsieur Richaud-Eyraud, présente au conseil municipal une analyse des comptes communaux sur les cinq dernières années et une analyse prospective jusqu'en 2027 incluant les projets d'investissements de la commune. Il rappelle que les budgets communaux sont au nombre de deux, budget général et budget assainissement. Il souligne que la section investissement de ce dernier est déficitaire depuis la réfection de la station d'épuration et que la compétence assainissement deviendra une compétence communautaire au premier janvier 2026.
Cette présentation fait ressortir les fragilités financières de la commune.
Il propose au conseil municipal 3 scénarii pour tenter d'y remédier. Le premier qui consiste à laisser la situation en l'état, implique des risques de tensions de trésorerie, une soutenabilité financière non assurée, une marge de sécurité insuffisante pour parer à tout évènement défavorable et au-delà de 2027 et une grande difficulté à financer des investissements structurants pour la commune. La solution à envisager serait une hausse des taux de fiscalité, d'autant plus applicable que les taux pratiqués par la Celle Dunoise sont inférieurs à ceux des communes équivalentes du département de la Creuse. Le second scénario envisage une hausse de 7 % en 2024, 1,5 % en 2026 et 3 % en 2027. Un troisième scénario envisage une hausse de 15 % en 2024, 1,4 % en 2026 et 2,7 % en 2027. Ce dernier serait le plus favorable aux finances communales.
Monsieur Richaud-Eyraud précise encore qu'une cession partielle du patrimoine immobilier de la commune serait une action bénéfique mais qui ne peut se suffire à elle-même. L'accroissement de la capacité d'autofinancement et la rationalisation du patrimoine sont deux mesures à combiner.
Le conseil municipal après discussion et débat prend acte des propositions de la direction départementale des finances publiques et remercie Monsieur Richaud-Eyraud du travail réalisé et de l'analyse des finances effectuée.

2) Location appartement 1 – 48, rue de la Marche

Le Maire présente la situation du logement 1 situé 48 rue de la Marche, il indique que depuis son entrée dans le logement le 1er février 2023 aucun loyer n'a été honoré par la locataire. Le Maire informe que des courriers en recommandé et suivi ont été faits ainsi qu'une conciliation de justice et que la locataire ne s'est jamais manifestée. De plus les conditions d'utilisation sont non-conforme au bail. Considérant le non-paiement des loyers depuis le 1er février 2023 par Claire MIGNOT, locataire du logement 1 – situé, 48 rue de la Marche sur la commune de La Celle Dunoise, le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise le Maire à enclencher une

procédure en vue d'une résiliation de bail par un commissaire de justice et avocat et mandate le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Divers

Monsieur Boquet informe le conseil que la préfecture nous a accordé une subvention au titre du « fonds vert » pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie, de l'école, de deux logements et de la cantine. Cet accord permet d'être subventionné à 80% pour cet investissement.

Monsieur Devaux cite le rapport de Géraldine Thévenot, conservatrice des antiquités et objets d'art de la Creuse suite à la visite de l'église le 17 mars dernier concernant les objets mobiliers. Un contact sera pris avec le musée d'Aubusson pour envisager la protection du tapis du chœur.

Monsieur Boquet remercie les Cellois, les conseillers municipaux et les adjoints qui se sont impliqués dans la préparation des fêtes du pont et notamment dans la sécurité de ces manifestations.

Monsieur Didier Lamoureux, adjoint aux travaux, indique que le pont de Villejeux doit faire l'objet d'investigations complémentaires avant réparations.

Monsieur Boquet fait part au conseil d'un manifeste rédigé par les fédérations d'éleveurs d'animaux ruminants pour un élevage durable. L'intégralité de ce manifeste sera transmis au conseillers municipaux.

Monsieur Rémi Durin rappelle les jeux intervillages du 6 août prochain et fait appel aux bénévoles.

Madame Martini évoque la réussite du marché nocturne du 26 juillet organisé par la commune mais demande que les choses soient mieux organisés en amont de l'événement l'an prochain.

Madame Demonja et Monsieur Devaux font part de la demande d'un riverain d'un miroir pour sécuriser la sortie du chemin des Fosses sur la rue du Tutet. Monsieur Didier Lamoureux étudiera cette demande.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil est déclaré clos à 22h40.

La secrétaire de séance, Rémi Durin Le Maire, Jacques-André Boquet